

Préavis municipal relatif à une demande de
crédit pour la réfection d'un tronçon de la
Grand-rue

N° 47/28 septembre 2010

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement à la Ruelle du Coteau (voir préavis n° 32/10 juin 2009), le tronçon exécuté à la Grand-rue l'a été entièrement en présence de rocher. Par ailleurs, l'exécution de la fouille a nécessité la démolition et l'évacuation partielles des dalles en béton présentes sous la chaussée. De plus, le trottoir existant a, par endroits, nettement souffert de la charge de trafic due à la circulation alternée sur ce tronçon pendant le chantier, où les véhicules lourds roulent en partie sur le trottoir.

Le présent préavis a donc pour but de solliciter un crédit complémentaire de CHF 100'000.- TTC pour la démolition des dalles en béton et la réfection complète de la chaussée sur le tronçon de la Grand-rue entre la Ruelle du Coteau et la Ruelle du 18bis.

2. TRAVAUX PROJETES

Pour éviter une nouvelle et ultérieure perturbation du trafic, il s'agit de démolir le solde du dallage béton qui se trouve sous la chaussée, qui a déjà été exploité dans l'emprise de la fouille. La réfection de la chaussée comprend un nouvel encaissement par la mise en place de grave, ainsi que la pose d'un enrobé bitumineux et d'un tapis bitumineux.

En ce qui concerne le trottoir, les travaux de réfection doivent permettre de le réhabiliter, de remplacer les bordures qui sont en mauvais état et de poser un rang de pavés en limite du domaine public. Comme pour la chaussée, un nouvel encaissement sera exécuté et un enrobé bitumineux et un tapis bitumineux seront posés.

La fouille pour collecteurs d'assainissement, conduite d'eau et gaines de protection de câble a été exécutée intégralement en présence de rocher, de même que l'amorce de la Ruelle du Coteau.

3. DEVIS ESTIMATIF

Les quantités à mettre en œuvre pour les travaux ont été estimées et les prix de la soumission de l'entreprise de génie civil adjudicataire des travaux ont été appliqués, en lui demandant des prix complémentaires si nécessaire (par exemple pour la démolition complète des dalles en béton ou la fourniture et la pose de bordures pour le trottoir). Ainsi, le devis s'établit comme suit :

3.1. Réfection complète de chaussée à la Grand-rue, y compris honoraires et divers et imprévus	CHF	42'000.00
3.2 Réfection du trottoir, y compris honoraires et divers et imprévus	CHF	39'000.00
3.3 Plus-value pour roche exploitable au marteau type Montabert	<u>CHF</u>	<u>12'000.00</u>
Total général HT:	CHF	93'000.00
TVA 7.6 % :	<u>CHF</u>	<u>7'068.00</u>
Total général TTC:	<u>CHF</u>	<u>100'068.00</u>

5. CONCLUSIONS

VU le présent préavis relatif à une demande de crédit de **CHF 100'000.- TTC** pour la réfection d'un tronçon de la Grand-rue;

OUÏ le rapport de la Commission chargée de son étude;

Le Conseil communal de Ballaigues décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réfection d'un tronçon de la Grand-rue;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie courante et par prélèvements aux provisions ad hoc inscrites au bilan puis d'amortir la dépense sur une durée de 30 ans.**

Ballaigues, le 28 septembre 2010

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Raphaël Darbellay

Le secrétaire :

Jean-Daniel Bezençon